

Le Journal de Gauriac

BULLETIN MUNICIPAL TRIMESTRIEL D'INFORMATION
ET D'EXPRESSION DES HABITANTS DE GAURIAC
Numéro 80 Avril Mai Juin 2009

Proposer, débattre, écouter, décider pour construire

Robert BALDÈS

► **Suite à la réunion de la commission des finances**, après la publication du bilan de l'année écoulée et des objectifs proposés, au lendemain de la réunion publique sur l'avenir des finances locales, le Conseil municipal vient de voter le budget prévisionnel 2009 avec une augmentation de l'imposition limitée à 0,5%. Malgré l'augmentation importante des produits et services, nous avons choisi de tenir compte des difficultés que vivent de plus en plus de gauriacais en cette période de récession économique. Souhaitons maintenant que l'action communale, à la hauteur de ce budget, puisse donner satisfaction à la grande majorité de la population de notre village. Quelques modifications ont été apportées aux propositions d'investissements publiées pour obtenir votre avis avant l'adoption finale par le conseil municipal. Les gros travaux du gymnase se feront sur deux exercices compte tenu de leur coût élevé. Cette année ce sera la toiture uniquement. L'éclairage, le parafoudre, l'isolation de la partie annexe, et le remplacement de certaines fenêtres sont reportés à 2010.

► **J'ai reçu quelques gauriacais** inscrits dans le schéma d'assainissement, qui trouvaient abusif que le SIAEPA puisse prélever le coût du contrôle de leur assainissement individuel sur leur facture. Ceci, alors que jusqu'à présent ils étaient épargnés par ces contrôles dans l'attente de la mise en service du réseau collectif prévu. Comme l'indique le courrier du Syndicat intercommunal d'adduction d'eau potable et d'assainissement, au fil des ans la loi se durcit pour protéger l'environnement. Aujourd'hui, compte tenu des difficultés pour obtenir les subventions indispensables pour ne pas augmenter le prix de l'eau assainie, la réalisation de nouveaux réseaux d'assainissement prend énormément de retard. Malgré cette difficulté indépendante de la volonté des propriétaires, la loi oblige dès à présent la vérification sans exception, par un technicien, de toutes les habitations non raccordées à un réseau collectif.

Suite en page 3 ►►►

www.gauriac.fr

Sommaire

- 2 Mémento
- 3 INFOS MUNICIPALES**
 - Voirie
- 4 Élections européennes
- 5 Gauriacais à l'honneur
- 6 Environnement
- 7 Service public, urbanisme
- 8 Budget communal 2009
- 9 Intercommunalité
- 10 Rétroviseur
- 12 CONSEIL MUNICIPAL**
 - Séance du 20 février 2009
- 16 VIE PRATIQUE**
 - CPAM, frelon asiatique
- 17 Esturgeon, feux de jardin
- 18 Mission locale
- 18 ASSOCIATIONS**
 - A l'asso des jeux
- 19 Comité des fêtes, Culture et loisirs, VTT, Potes carsiens
- 20 LOISIRS**
 - Bibliothèque
- 21 Jeu, Portes ouvertes
- 22 Cascaillou
- 23 Recettes
- 24 MÉMOIRE DU VILLAGE**

Directeur de publication
Robert BALDÈS

Responsable de rédaction
Raymond RODRIGUEZ

Comité de rédaction :
Bernard CHERY
Jean-Louis LANGELOTTI
Armande MONTION
Sandrine NUEL
Valérie PIRRONE
Jeanine POUILHE

25 avril **Repas oriental**
26 avril **Journée verte**
25 avril au 15 mai **Expo. des peintres gauriacais**
17 mai **Rassemblement moto**
29 et 30 mai **Fête du jeu**

MAIRIE de GAURIAC

Tél. 05 57 64 80 08 - Fax 05 57 64 89 13

Secrétariat ouvert au public :

le lundi de 15 h 30 à 19 h 00,

le mardi, le jeudi, le vendredi de 9 h à 12 h 30

Urgences de nuit : le numéro de l'adjoint d'astreinte vous sera communiqué par le répondeur.

mairie@gauriac.fr ■ www.gauriac.fr

URGENCES MÉDICALES : 15

POMPIERS : 18 ou 05 57 68 40 18

GENDARMERIE : 17 ou 05 57 42 00 18

HÔPITAL DE BLAYE : 05 57 33 40 00

EDF DÉPANNAGE 24h/24 : 0 810 333 033 (prix appel local)

GDF DÉPANNAGE 24h/24 : 0 810 433 033 (prix appel local)

FRANCE TÉLÉCOM DÉPANNAGE : 10 13

ANPE Blaye : Av. Paul Tardy - 05 57 42 65 65 (Fax 05 57 42 12 43) ou 3614 ANPE ou www.anpe.fr ouverte le lundi, mardi, mercredi et vendredi de 8h45 à 16h30 et le jeudi de 8h45 à 12h45.

SOUS-PRÉFECTURE : 05 57 42 61 61

DOUANES : 05 57 42 04 24

TRIBUNAL D'INSTANCE : 05 57 42 10 95

CENTRE des IMPÔTS : 05 57 42 66 70 (Fax 05 57 42 66 75) ouvert du lundi au vendredi de 8h45 à 12h et de 13h à 17h (fermeture du guichet recouvrement à 16h)

ÉQUIPEMENT : 05 57 42 62 10

COMMUNAUTÉ DE COMMUNES : 05 57 94 06 80

CABINET MÉDICAL

Médecins :

Pierre BOUILLAUD et Jean-Yves BOUYÉ - 05 57 64 86 05

Infirmières :

Rolande GUICHENEY et Anne Véronique RAKOTOJOELY - 05 57 64 82 82

Chirurgien dentiste :

Chantal MAZE SPINEC - 05 57 64 93 80

MEDECIN DE GARDE : renseignement au 15

PHARMACIE : Paul ADOLPHE - 05 57 64 86 11

PHARMACIE DE GARDE : 05 57 43 55 18

MARCHÉS

BLAYE : mercredi et samedi matin - **BOURG** : 1^{er} et 3^{ème} mardi du mois : place du district - dimanche matin : sous la halle - **BRAUD et St LOUIS** : marché aux primeurs et légumes : lundi, mercredi, vendredi à 18 h - **GAURIAC** : jeudi matin - **PU-GNAC** : mercredi matin - **St ANDRE** : Jeudi et samedi matin - **St CHRISTOLY** : dimanche matin

CINÉMA Le Monteil à Blaye

05 57 42 90 31 : programmes sur répondeur

DÉCHETTERIES de SAINT GERVAIS (05 57 43 65 50) et de SAINT PAUL (05 57 42 81 51)

- Du 1/02 au 31/10 : de 9 h à 12 h et de 14 h à 18 h

- Du 2/11 au 31/01 : de 9 h à 12 h et de 13 h à 17 h

- Fermées les dimanches et jours fériés.

BAC BLAYE - LAMARQUE : 05 57 42 04 49
et 3615 INFOS33

AUTOBUS Citram : Renseignements 05 56 43 68 43

FOURRIÈRE INTERCOMMUNALE (animaux) : 7J/7 de 9h à 12h et de 14h à 18h - Tél. 05 57 64 73 30 ou 06 07 12 17 39

PERMANENCES

► **À la MAISON DES SERVICES AU PUBLIC de Bourg**
8, au Mas - Tél. 05 57 94 06 80

La Clé des Champs : consultation d'offres d'emplois, accès Internet, sans RDV. Les lundis de 14h00 à 17h00.

A.N.P.E : entretiens individuels sur convocation, le lundi.

Centre Intercommunal d'Action Sociale : le jeudi de 9h30 à 12h00 et le mardi de 14h à 17h sans RDV.

Conciliateur juridique : le mercredi matin sans RDV.

Maison de la Solidarité et de l'Insertion : assistante sociale du régime général (Conseil Général), le mardi matin sur RDV au 05 57 42 02 28.

Mutualité Sociale Agricole : assistante sociale, le jeudi matin sur RDV au 05 57 94 08 84.

C.R.A.M.A (Caisse Régional d'Assurance Maladie d'Aquitaine) : assistante sociale, le 2^{ème} lundi du mois de 9h00 à 12h00 sur RDV au 05 56 11 68 89.

Mission Locale (antenne de Bourg) : pour les 16 à 25 ans le lundi, mardi et mercredi matin sur RDV au 05 57 94 06 80. Le mardi après-midi sans RDV.

C.I.V.I.S. : entretien pour les jeunes en difficulté d'insertion professionnelle, le jeudi a-m sur RDV au 05 57 42 89 75.

Point Accueil Écoute Jeunes : psychologue clinicienne, les jeudis de 14h00 à 17h00 sur RDV au 05 56 44 50 99.

PACT HABITAT : conseil en amélioration de l'habitat, le 2^{ème} mardi du mois de 14h00 à 16h00 sans RDV ;

C.A.U.E. : architecture et Urbanisme, le 2^{ème} mardi du mois de 11h00 à 12h00 sur RDV au 05 56 97 81 89 ;

Espace Gestion Nord-Gironde : conseils en création et reprise d'entreprise. Les mercredis de 9h00 à 13h00 et de 14h00 à 17h00. Sur RDV au 05 57 51 77 64.

► **À la MAISON DES SERVICES AU PUBLIC de Blaye** - 32, rue des maçons

Caisse d'allocations Familiales (CAF) : le mardi et le jeudi de 9 h à 12 h et de 13 h30 à 16 h

Assurance Maladie (CPAM) : du lundi au vendredi de 8h à 17h00

Conseils juridiques : se renseigner au 05.57.42.82.72

AUTRES SERVICES

Circulation Routière : 24 h/24 répondeur 08 26 02 20 22 ou réponses personnalisées 05 56 96 33 33

Perte de Carte Bancaire : 08 36 69 08 80

Perte de chéquier : 08 37 68 32 08

Allo enfance maltraitée : 119 (gratuit)

Sida Info service : 0800 840 800 (gratuit d'un fixe)

Drogues, alcool, tabac info service : 113 (gratuit)

Drogues Info service : 08 00 23 13 13 (gratuit d'un fixe)

Alcooliques anonymes : 05 56 24 79 11

Croix-Rouge écoute : 0800 858 858 (gratuit d'un fixe)

SOS Amitié : 05 56 44 22 22

Accueil sans abri : 115 (gratuit)

Femmes Info service (violences conjugales) : 01 40 33 80 60

Le prochain numéro régulier du Journal de Gauriac paraîtra début juillet 2009. Pour pouvoir être insérés vos lettres, articles ou photographies doivent parvenir en Mairie le 30 juin au plus tard. Les personnes désirant s'exprimer mais ne souhaitant pas écrire un texte peuvent demander la visite d'un membre du comité de rédaction.

Voirie

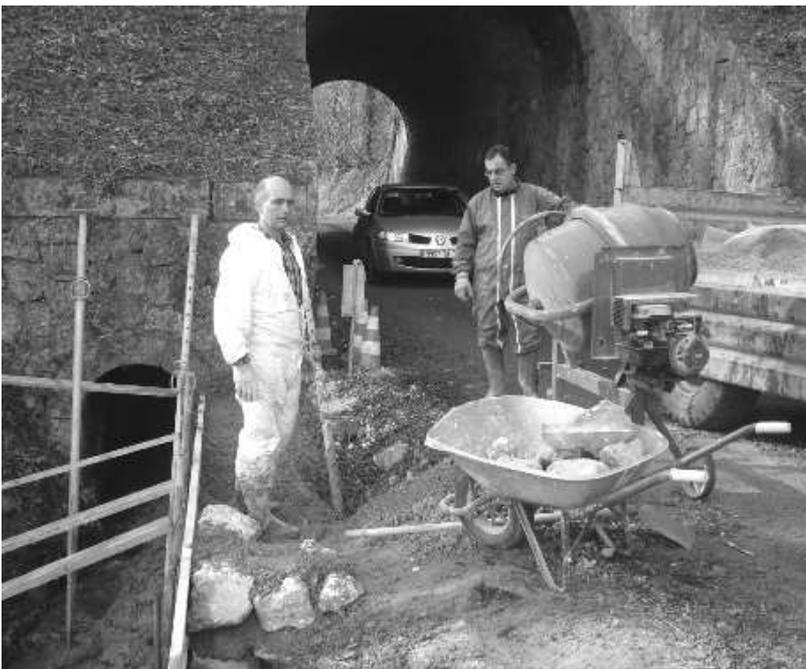
L'entreprise BOUCHER au travail



Les travaux de voirie, pour certains consécutifs à la tempête du 28 mai 2008, et qui n'ont pu être réalisés à l'automne dernier pour cause d'intempérie sont en cours au Grillet, Sartre, Donnezan, Camp Haut, la Vierge, Le Bourg, le tunnel de la VC4, etc. Cette fois-ci c'est l'entreprise de travaux publics BOUCHER qui été choisie pour avoir été la mieux disante (rapport qualité/prix).

Tunnel de la Garenne Travaux de remise en état

Les agents techniques communaux ont procédé aux travaux de réparation du tunnel.



Tout sur Gauriac www.gauriac.fr

◀◀◀ Suite de la page 1.

▶ **Au nom des économies** « trop d'élus et de fonctionnaires », l'avenir des départements et des communes telles que nous les connaissons est en débat au Sénat et à l'Assemblée nationale. « Surtout ne vous inquiétez pas » nous dit-on. Mais comment ne pas s'interroger sur l'avenir des finances communales lorsque le Conseil Général démantelé ne subventionnera plus les investissements des Communes rurales ? Difficile aussi de ne pas se poser des questions lorsque les Communes seront conduites à abandonner leurs compétences au profit des Communautés de communes par manque de moyens financiers. Lorsque l'on y regarde de près, on constate qu'insidieusement, au fil des ans, le pouvoir de décision s'éloignera des citoyens qui seront de moins en moins entendus. Et que dire du fait que la seule étude réalisée à ce jour sur ce projet conclue que le nouveau dispositif pourrait coûter encore plus cher aux contribuables ! Espérons que députés et sénateurs entendront les voix qui s'élèvent de la ruralité avant de prendre la décision définitive. Sinon, devinez qui paiera l'équivalent des aides que le Conseil général ne versera plus aux Communes pour rénover et construire les routes et les bâtiments publics ? Il y a certes des améliorations à apporter et donc des réformes à mener. Mais ceci ne doit pas pour autant s'opérer au détriment de la démocratie participative, de la gestion et de l'action publique de proximité.

▶ **Le printemps** est habituellement une période de forte implication des associations dans la vie du village. 2009 ne devrait pas démentir les années précédentes. Musique, théâtre, concert, belote, repas à thème, journée verte, brocante, expositions de peintures, randonnée VTT, basket, jeux. Sans oublier les Portes ouvertes chez les viticulteurs des Côtes de Bourg, avec des animations dans certains châteaux gauriacais. Et, dès le premier week-end de juillet la fête locale, puis l'arrivée des jeunes internationaux de Concordia qui vont rendre plus accessible le chemin rural dans la falaise de Marmisson, mais aussi rechercher des contacts avec la population. J'adresse donc un remerciement à tous ces acteurs de la convivialité qui nous permettent de vivre de grands moments parfois même inoubliables.

Le Maire
Robert BALDÈS

Élections européennes du 7 juin 2009

Le vote par procuration

Si on ne peut pas aller voter, le vote par procuration permet de se faire représenter par un électeur de son choix. Le jour du scrutin, le mandataire se présente au bureau de vote du mandant, muni d'une pièce justifiant de son identité, et vote au nom du mandant.

Dans quels cas ?

Les motifs pour lesquels le vote par procuration est admis sont les suivants :

- obligations professionnelles ;
- état de santé, handicap, ou assistance à une personne malade ou infirme ;
- suivi d'une formation ;
- vacances ;
- inscription sur les listes électorales d'une autre commune que celle de la résidence ;
- détenu purgeant une peine n'entraînant pas une incapacité électorale.

Qui ?

L'électeur choisi (le mandataire) doit être inscrit dans la même commune que la personne donnant procuration (le mandant) et ne pas avoir

reçu d'autre procuration (sauf cas particuliers).

Comment faire ?

Le mandant doit se présenter en personne :

- au tribunal d'instance du lieu de résidence ou du lieu de travail ;
- au commissariat de police ou à la brigade de gendarmerie du lieu de résidence ou du lieu de travail ;
- dans une ambassade ou au consulat de France.

Il doit fournir un justificatif d'identité (carte nationale d'identité, passeport, permis de conduire...) et être en mesure de préciser les nom, prénom, adresse, date et lieu de naissance du mandataire.

En cas d'état de santé ou d'infirmité sérieuse empêchant tout déplacement, et sur demande écrite avec

certificat médical, un officier de police judiciaire ou son délégué se déplace à domicile pour établir la procuration.

La présence du mandataire n'est pas nécessaire.

La démarche est gratuite.

Il revient au mandant d'avertir son mandataire.

Délais

Les démarches doivent être effectuées le plus tôt possible pour tenir compte des délais d'acheminement de la procuration à la mairie et de son traitement en mairie. En principe, une procuration peut être établie jusqu'à la veille du scrutin, mais le mandataire risque alors de ne pas pouvoir voter si la commune ne l'a pas reçue à temps.

Durée de validité

Généralement la procuration est valide pour une seule élection mais dans certains cas elle peut être établie pour une durée plus longue.

La procuration peut être résiliée à tout moment selon la même procédure que celle de son établissement.

Samedi 16 mai 2009 à 17h00

Remise de Cartes Électorales

Pour la première fois, une remise solennelle des cartes électorales aux jeunes de 18 ans aura lieu salle du Conseil, en mairie. Tous les gauriacais sont invités à cette cérémonie citoyenne.

Nous ne voterons plus en mairie

Bureau de vote désormais transféré à La Gabare

Ceci permettra un espace plus facilement accessible et surtout plus fonctionnel pour réaliser dans de meilleures conditions toutes les opérations des scrutins à venir.

Le 7 juin le bureau sera ouvert de 8h00 à 18h00.



Samedi 16 mai 2009 à 11h00

Rencontre des nouveaux gauriacais

Tous les 18 mois environ la municipalité, en présence des Présidents d'associations, invite les nouveaux gauriacais en mairie pour une rencontre conviviale. L'objectif est de faire connaître aux nouveaux arrivants leur village d'accueil, les élus et les activités associatives qui animent la commune. Cette manifestation aura lieu à la mairie. Elle se clôturera par un verre de l'amitié.

Les anciens gauriacais sont aussi les bienvenus pour accueillir les nouveaux habitants.

Offre d'emploi

La Commune de Gauriac recherche une femme ou un homme apte à réaliser le nettoyage des locaux communaux, du jardinage, et des travaux municipaux divers dans le cadre de l'entretien des espaces verts et des voiries du village.

Pour toutes informations, prendre contact avec la mairie

Distinctions Gauriacaises à l'honneur

Sylvie FLOIRAC

Le Maire tient à féliciter notre secrétaire de mairie, pour avoir reçu la médaille d'argent, promotion 1^{er} janvier 2009 par arrêté de M. le Préfet de la Région Aquitaine, Préfet de la Gironde, du 8 janvier 2009. Cette Médaille a été remise par le Maire le 30 janvier 2009 en présence de ses collègues de travail et des élus (photographie ci-contre).



Adeline FÉLIX

Le Maire tient à féliciter notre concitoyenne qui vient de recevoir la médaille d'or régionale et départementale du meilleur apprenti (coiffure). Elle est maintenant sélectionnée pour le concours national qui aura lieu à Paris. Nous lui souhaitons tous plein succès dans cette nouvelle aventure.

Des gestes qui méritent d'être soulignés

Nettoyage chenal Roque de Thau. Le Maire et le Conseil Municipal remercient l'Association ÉTALE qui a nettoyé les abords du chenal de Roque de Thau après la tempête.

Dons de vin. Le Maire et le Conseil Municipal remercient les vignerons gauriacais (Bujan – Cazes Beyran – Cave Coopérative du Bourgeois – Du Luc – Haut Lacouture – Lacouture - Peyror – Puy Descazeau - Thau) qui ont gracieusement fourni des bouteilles de Côtes de Bourg pour le repas des Aînés et les manifestations à venir. La présence des vins de Gauriac à chacune de nos initiatives avec la population permet de ne pas oublier que nous sommes une Commune viticole et que la viticulture est la première économie du village. Tous nos remerciements aux Châteaux des Côtes de Bourg.

Banque alimentaire. Remerciements du Maire et du Conseil Municipal à Mme Claudine GIRARD pour ses confitures maison offertes à la banque alimentaire de Gauriac. Nous savons qu'elles sont très appréciées et pas seulement des enfants.

Erratum

Dans l'article concernant l'acte intolérable sur la palombière de Jean-Pierre BEAUVIEUX paru dans le numéro 79 du Journal de Gauriac, il faut lire :

Il autorise le passage des randonneurs, promeneurs et vététistes toute l'année. Annuellement, d'octobre à **début novembre**, (et non septembre) il appose des pancartes supplémentaires pour demander de ne pas circuler à proximité de la palombière durant cette courte période.

Puits et forages

Depuis le 1^{er} janvier 2009, les puits et forages doivent faire l'objet d'une déclaration auprès de la mairie.

Le saviez-vous ?

- **18 000 Communes**, soit la moitié des communes de France, sont dépourvues de tout commerce de proximité.

- **Suite à la fermeture du tribunal d'instance de Blaye**, celui de Libourne doit faire des travaux pour accueillir les trois nouveaux employés qui y seront mutés. Le devis du montant des travaux s'élève à 200 000 € plus les frais de fonctionnement à venir, alors que le tribunal de Blaye, en très bon état, n'a qu'un coût de fonctionnement annuel de 20 000 €. Les 200 000 € de travaux à Libourne constituent l'équivalent de 10 années de fonctionnement à Blaye. Vous avez dit dilapidation de l'argent public ?

Tout sur Gauriac
www.gauriac.fr



Le petit flâneur de Gauriac ...

se demande pourquoi des quads et des petites motos circulent encore dans le Mugron réservé aux piétons et aux cyclistes, alors qu'ils ne sont même pas autorisés à circuler le long de la falaise ou bien dans les vignes ? Le Mugron

est un lieu de tranquillité, de promenade, dans lequel la flore et la faune sont protégées. Et puis, pourquoi utiliser des engins bruyants irrespectueux de la nature et des chemins ruraux ? Il les remercie de bien vouloir réserver leur activité sportive dans les lieux qui leur sont destinés.

En espérant être entendu !

Environnement

Élagage en bordure des voiries

Les riverains des voies communales sont astreints à un certain nombre d'obligations. Le gabarit des véhicules et tracteurs étant de plus en plus important, les branches d'arbres et arbustes empiétant les voies communales et chemins ruraux sont sources d'accidents et de dégâts matériels. De plus, elles entretiennent une humidité dévastatrice des bitumes et accélèrent considérablement la dégradation de la chaussée.

Chaque propriétaire doit veiller scrupuleusement au développement de ses arbres, arbustes et haies qui doivent être coupés, taillés, à l'aplomb du domaine public ou communal.

Savez-vous aussi qu'une distance doit être respectée pour les plantations, en limite des voies communales et chemins ruraux, comme des propriétés privées ? Pour les arbustes ou les haies de moins de 2 mètres de haut il faut planter au moins à 0,50 mètre de la limite de propriété. Lorsque la hauteur des végétaux dépasse 2 mètres il faut respecter une distance de 2 mètres.

Obligations de la commune et des administrés pour le ramassage des feuilles, le verglas ou le déneigement

Arrêté préfectoral du 23 décembre 1983 portant règlement sanitaire départemental

Art. 99 Propreté des voies et des espaces publics

Les voies et espaces publics doivent être tenus propres.

Les usagers de la voie publique et les occupants des propriétés riveraines sont tenus d'éviter toute cause de souillure des dites voies. En sus des conditions figurant par ailleurs dans le présent règlement, ils doivent respecter les prescriptions ci-après :

99.1. Balayage des voies publiques

Dans les voies livrées à la circulation publique où le service du balayage n'est pas assuré par la municipalité, les propriétaires ou occupants riverains sont tenus, aux jours et heures fixés par le maire, de balayer ou faire balayer après arrosage, chacun au droit de sa façade, sur une largeur égale à celle du trottoir.

99.2. Mesures générales de propreté et de salubrité

Il est interdit d'effectuer des dépôts de quelque nature que ce soit, sauf autorisation spéciale sur toute partie de la voie publique, d'y pousser ou projeter les ordures ou résidus de toutes natures.

Sans fixer des contraintes d'heures et de jours, il y a semble-t-il un minimum de règles à respecter.

Par exemple dans les temps de neige ou de gelée, les propriétaires ou locataires sont tenus de balayer la neige devant leurs maisons, sur les trottoirs ou banquettes jusqu'au caniveau, en dégagant celui-ci autant que possible. En cas de verglas, ils doivent jeter du sable, des cendres ou de la sciure de bois devant leurs habitations. Quant aux feuilles, elles relèvent bien de l'article 99.1 de l'arrêté préfectoral.

La jurisprudence a reconnu au maire le pouvoir de prescrire aux riverains des voies publiques de balayer le trottoir situé devant leur habitation (Conseil d'État, 15 octobre 1980, *Garnotel*).

Stationnement

Place de Perrinque

Des véhicules en stationnement gênent la manoeuvre du camion du SMICVAL qui procède à l'enlèvement des ordures ménagères sur la place de Perrinque. Pour déterminer l'espace nécessaire, le 3 avril au matin, nous avons fait venir le camion pour effectuer la manoeuvre habituelle. Maintenant nous connaissons très exactement la zone que nous devons laisser libre pour permettre au chauffeur d'effectuer le demi-tour hebdomadaire sans risque.

Un premier tracé provisoire au sol a été réalisé. Un panneau d'interdiction de stationner « les lundis de 1h00 à 12h00 et le samedi lorsque le lundi est férié » sera implanté. Un arrêté du Maire permettra à la gendarmerie de verbaliser si besoin.

Maintenant les automobilistes connaîtront l'espace à laisser libre, ce qui n'était peut-être pas évident avant qu'il soit matérialisé à la peinture.

ETAT CIVIL 1ER TRIMESTRE 2009

DÉCÈS

Corentin SOULAT

le 22 février 2009 à Gauriac

Gilbert Louis BARRAU

le 20 mars 2009 à Bordeaux

Louise SCHMAUCH

le 23 mars 2009 à Blaye

Claude GENT ET

le 02 avril 2009 à Blaye

Service public La Poste

La Poste tente fréquemment de prendre vos rendez-vous à Bourg pour examiner les questions relatives à la Banque Postale (emprunts, placements, cartes bancaires, etc.), alors qu'un conseiller de la Banque Postale doit venir à Gauriac plusieurs fois par semaine. Cette démarche insidieuse n'est pas sans conséquence pour l'avenir de notre Bureau de Poste. L'objectif de la Poste consiste à imposer le déplacement des gauriacais et des villages environnants à Bourg pour affaiblir l'activité du Bureau de Poste de Gauriac et, à terme, aboutir à sa fermeture. Par exemple, il a déjà été déplacé des comptes vers Blaye, à l'insu du titulaire,

Toutes ces pratiques visent à porter préjudice au Bureau de Poste de Gauriac dans un souci de rentabilité maximum, au détriment du service public de proximité. Être obligé de prendre sa voiture, se déplacer toujours plus loin, c'est aggraver sa qualité de vie et c'est préjudiciable à la planète.

La Poste ne veut pas installer un distributeur de billets de banque. On comprend pourquoi ! Et, si l'activité du Bureau de Gauriac s'en trouvait accrue ?

Alors pour sauver notre bureau de Poste, protéger la planète et améliorer sa qualité de vie, exigeons les rendez-vous à Gauriac.

Coupure d'électricité

Suite à des travaux qui étaient prévus très à l'avance, une partie de Gauriac a été privée d'électricité par surprise le 7 avril dernier, de 9h00 à 11h30. École, cantine, mairie, garage, pharmacie et autres commerces ont été plongés dans le noir. Outre le fait que ces usagers n'ont pas été informés, la mairie a été avisée par un courrier du 26 mars 2009, posté le 2 avril, arrivé au secrétariat le 6 avril et donc traité le 7 avril jour de la coupure. Il s'agit d'une démarche intolérable de la part d'EDF.

Le Maire adressera un courrier de réclamation à la Direction EDF Gaz de France Distribution de Mérignac.

Rentrée 2009 Comment et quand inscrire votre enfant à l'école ?

Les inscriptions pour les nouveaux venus à l'école (aménagement ou première rentrée) se font en mairie.

Il faut se munir :

- du carnet de santé de l'enfant avec ses vaccins à jour ;
- du livret de famille ;
- d'un justificatif de domicile.

Vandalisme

Le 23 février 2009 à 15h00, trois jeunes d'une quinzaine d'années, venus d'autres villages du canton, ont détérioré la porte arrière de la salle préfabriquée. Repérés par un conseiller, le Maire a immédiatement déposé une plainte à la gendarmerie de Bourg qui les a identifiés. Le devis des travaux de remise en état s'élève à 1 975€ TTC. Franchise de l'assurance : 407€.

Urbanisme Bon à savoir

Il est rappelé que beaucoup de travaux concernant votre habitation sont soumis à permis de construire ou à déclaration préalable, soit qu'il s'agisse de construction neuve, de changement de destination de local existant ou de modification de l'aspect extérieur. Seules les créations inférieures ou égales à 2m² et hors Plan de Prévention des Risques, ne nécessitent aucune formalité.

Abris de jardin

L'installation d'abris de jardin est soumise à déclaration préalable à partir de 2m² (à partir de 20m² un permis de construire est nécessaire). Ne croyez pas ce que prétendent certains vendeurs.

Pompes à chaleur et climatiseurs extérieurs

L'installation de climatiseurs démontables ou non sur les façades des immeubles, est soumise à déclaration préalable.

Piscines

Le nouveau régime crée une distinction en fonction de la configuration de la piscine.

- La construction d'une piscine de moins de 10m² est dispensée de toute formalité.
- Celle d'une piscine de moins de 100m² non couverte ou dont la couverture fixe ou mobile est positionnée à une hauteur inférieure à 1,80m est assujettie à déclaration préalable.
- Les autres piscines sont soumises à permis de construire.

La mairie est là pour vous renseigner, n'hésitez pas à nous rencontrer.

Christiane SOU

Tout sur Gauriac
www.gauriac.fr

**Budget communal
2009**

l'année de la toiture du gymnase

Le numéro 79 bis du Journal de Gauriac « Spécial budget communal » vous a donné, début mars, les principales pistes qui ont permis d'élaborer le budget 2009 de la commune. Celui-ci a été adopté le 25 mars par le Conseil municipal. Sans reprendre ce qui a déjà été dit, en voici les principales dispositions.

Investissements

La grande affaire 2009 sera la rénovation complète de la **toiture du gymnase** qui est maintenant vétuste. Elle nous coûtera 145 000 € dont 69 000 € à la charge de la commune.

Les trois autres investissements importants seront la **réfection de la classe maternelle** (45 000 € dont 19 000 € à la charge de la commune), le **parking de La Gabare** (24 500 € dont 9 500 € à la charge de la commune), le **goudronnage de la place de l'église** (10 000 € dont 8 000 € à la charge de la commune).

À ces grosses dépenses s'en ajoutent d'autres, moins importantes mais

tout aussi significatives. Ce sont notamment :

- un **réseau informatique** pour l'école (9 500 €) ;
- la **restauration du beffroi** de l'église (9 000 €) ;
- l'**achat d'illuminations** pour les fêtes de fin d'année (8 000 €) ;
- des **rideaux pour La Gabare** (8 000 €)
- La rénovation des **escaliers de Marmisson** (6 000 €).

Quelques explications sur le budget de fonctionnement

① Concernant les impôts, les taux moyens communaux de 2008 au niveau départemental étaient de :

- Taxe d'habitation : 17,86% (Gauriac : 12,38%) ;
- Taxe Foncière (bâti) : 24,80% (Gauriac : 24,67%) ;
- Taxe Foncière (non bâti) : 47,91% (Gauriac : 47,51%).

Pour obtenir un produit de 218 682 €, le Conseil municipal a

voté une augmentation de 0,5% du taux des 3 taxes pour 2009 qui s'élève désormais à :

- Taxe d'habitation : 12,50%
- Taxe Foncière (Bâti) : 24,80%
- Taxe Foncière (non Bâti) : 47,80%

② Nous connaissons une forte augmentation de 4% du coût des produits et des services mesurée par l'Association des Maires de France pour 2008, ainsi qu'au recul de la **Dotation Générale de Fonctionnement** attribuée par l'État par rapport au coût de la vie. Puisqu'elle n'augmente que de 119 643€ à 119 948€, soit +0,50%.

③ Si le budget 2009 évidemment en équilibre, le résultat de l'année 2008 fait apparaître un excédent de recettes de 63 698. C'est la fameuse **capacité d'autofinancement** (les économies de la commune) qui permet de réaliser les investissements de 2009.

④ Les **charges à caractère général** font partie des dépenses obligatoires de la commune. **Il n'est pas question qu'elles augmentent dans les proportions que laisse envisager les chiffres indiqués.**

Suite en page 15 ►►►

BUDGET DE FONCTIONNEMENT 2009 (et rappel du compte administratif 2008)

RECETTES		2008*	2009	DÉPENSES		2008*	2009
	Atténuation des charges de personnel Remboursements CEC, CAE, arrêts maladie	6 197	4 000		Charges à caractère général Travaux d'entretien, électricité, carburant, téléphone, affranchissements, fournitures de secrétariat, assurances, éclairage public, etc.	91 305	124 700 ◀ ④
	Produits des services Garderie, location salle, etc.	3 974	3 080		Charges de personnel	156 042	169 570
① ►	Impôts et taxes Taxes d'habitation, foncière, taxes diverses	242 606	239 082		Autres charges de gestion courante Syndicats intercommunaux, associations, élus, service d'incendie, etc.	128 053	124 815 ◀ ⑤
② ►	Dotations et participations versées par l'État	199 101	197 239		Charges financières Intérêts des emprunts	26 063	22 200
	Autres produits de gestion courante Loyers (logements et commerces), location de salles ...	51 773	47 292		Remboursement capital emprunts	38 175	39 700
					Atténuation de produits	326	326
					Dépenses imprévues	0	9 832 ◀ ⑥
③ ►	TOTAL des recettes	503 652	490 823		TOTAL des dépenses	439 964	490 823

Communauté de communes

Ordures ménagères

Le 24 mars dernier, le Conseil communautaire s'est prononcé sur son budget et, à ce titre, a fixé le taux de la Taxe d'Enlèvement de Ordures Ménagères (TEOM). Si celle-ci a déjà fait couler beaucoup d'encre le vote semblait cette fois-ci se présenter sous les meilleurs auspices. En effet le syndicat des ordures ménagères, le SMICVAL, diminue cette année ses tarifs de 2,5 %. Mais...

... un train peut en cacher un autre

Comment est calculée la TEOM ?

Le SMICVAL réclame à la Communauté de commune (CdC) un prix par habitant qui s'élève cette année à 120,18 €. La CdC comptant 12 853 habitants cela représente un peu plus d'un million et demi d'euros. C'est cette somme que l'on appelle le produit attendu. Afin de pouvoir payer la CdC prélève à son tour la TEOM. Pour cela le Conseil communautaire a décidé, comme l'an dernier, de diviser le produit attendu par le total des bases d'imposition sur le foncier bâti. On obtient alors le taux d'imposition qui est cette année de 24,35%

contre 26,83% en 2008¹.

Le problème

Tout irait pour le mieux dans le meilleur des mondes si les bases d'imposition, établies il y a plus de 30 ans, étaient comparables d'une commune à l'autre, comme elles le sont à l'intérieur d'une même commune. Mais c'est loin d'être le cas, elles sont beaucoup plus élevées dans certaines communes que dans d'autres. Résultat alors que le SMICVAL réclame 120,18 €, un habitant de Gauriac payera en moyenne 144,03 € et un habitant de Samonac payera en moyenne 95,24 €. À l'échelle du Canton cinq au-

tres communes payent ainsi davantage que le prix demandé par le SMICVAL : Bayon, Bourg, Mombrier, Pugnac et Saint Seurin (ce qui signifie que les 9 autres communes payent moins).

La proposition des élus de Gauriac

Pour éviter ce problème nous avons proposé que le taux d'imposition soit calculé par commune ce qui aurait permis que le prix moyen par habitant soit le même partout (cela était juridiquement impossible l'an dernier). Ainsi, à Gauriac, le taux d'imposition de la TEOM aurait alors été de 20,32%. Il ne s'est malheureusement trouvé que 18 élus communautaires pour soutenir cette proposition contre 25 qui ont adopté le taux de 24,35%. À vous de juger !

Raymond RODRIGUEZ

1. Les choses sont en fait un peu plus compliquées que cela car les 1 058 habitants de Boug centre se voient appliquer un taux nettement inférieur (17,75%)... pour tenir compte du montant élevé de leurs bases d'imposition (sic).

Pays de la Haute Gironde

Conseil de Développement

Une dynamique vous attend

La Haute Gironde s'est officiellement engagée dans le projet de création du Pays au début de l'année 2000. Dès 2003, le syndicat mixte du Pays de la Haute Gironde se dotait d'une instance fondée sur la notion de démocratie participative : le Conseil de Développement du Pays. Pour la première fois depuis son existence, le Conseil de Développement vient d'être renouvelé le 14 octobre 2008.

Le Conseil de Développement du Pays de la Haute Gironde : qu'est-ce que c'est ?

Instance consultative, il n'a pas de pouvoir décisionnel. Il incarne cependant une réelle force de proposition, en tant que lieu d'information, de réflexion et de concertation. Fonctionnant sur des principes d'autonomie, de neutralité, de transparence et d'ouverture permanente à de nouveaux membres, il constitue une aide logistique du Pays.

Il s'articule autour d'un Bureau (1 Délégué(e) et 12 autres membres « Porte-paroles »), qui organise et coordonne les travaux entre les Commis-

sions thématiques.

Il a été retenu quatre Commissions thématiques :

- Développement et environnement
- Solidarités
- Culture, Jeunesse et Loisirs
- Citoyenneté, participation et communication.

Le Bureau restitue la synthèse de ces travaux en Assemblée Plénière, seule compétente pour adopter les avis motivés ou les propositions.

Dès son renouvellement en octobre 2008, le Conseil de Développement a été saisi par le Syndicat Mixte du Pays sur les thèmes suivants :

- Schéma de Cohérence Territoriale (SCOT)
- Étude sur les services à la population
- Candidature à un nouveau contrat de Pays
- Programme d'actions du futur contrat de Pays.

Il est à noter que le Conseil peut s'auto saisir d'une question qu'il juge opportune.

Comment adhérer au Conseil de Développement ?

Il suffit pour cela de vivre ou travailler en Haute Gironde, ne pas être élu et de souhaiter participer au devenir du territoire sur la base d'un engagement volontaire et bénévole.

Pour plus d'information sur le fonctionnement, les travaux, la composition du Conseil de Développement du Pays de la Haute Gironde :

www.pays-hautegironde.fr

(rubrique Le Conseil de Développement).

David DE SOUZA
Membre du Conseil



▲▲▲ *Novembre et décembre 2008. Lâchers de gibier de l'Association de chasse (ACCA).*

De gauche à droite.

- *Jeune garçon tenant une perdrix avant de la lâcher de novembre au chemin du Grenet (en bas de Peyror).*
- *Lâcher de faisans de décembre dans une allée entre les vignes à la Mayanne.*
- *Perdrix se cachant dans les herbes à Barrère lors lâcher de janvier.*

▲ *11 janvier. Plus de 100 personnes à la présentation des vœux de la municipalité.*

Toutes les archives
du Rétroviseur
sur www.gauriac.fr

► *24 janvier et 10 février. Un début d'année mouvementé. Après la tempête du 24 janvier, celle du 10 février a surtout provoqué des inondations. Ici, à Roque de Thau, la tempête du 24 janvier a projeté les bateaux sur la rive.*

Photo M. Lephilipponnat.





▲▲ **8 mars.** Plus de 80 convives ont participé au traditionnel repas des aînés à la Gabare. Comme chaque année l'ambiance a été chaleureuse, certains même n'ont pas hésité à payer de leur personne.

► **14 mars.** Plus d'une trentaine d'enfants se sont retrouvés lors du carnaval organisé par l'écho des parents. Ils ont pu partager le goûter dans une ambiance de collons.



◀ **19 mars.** Cérémonie au Monument aux morts en commémoration de la fin de la guerre d'Algérie.

► **27 mars.** Le concert du quintette de cuivres Brass Maritime, organisé par Culture et Loisirs en l'église de Gauriac, a été une véritable réussite. C'est un peu plus de 150 adultes et enfants qui sont venus écouter, pendant près de deux heures, ces six musiciens extraordinaires.



Conseil municipal Séance du 20 février 2009

Présents : Robert BALDÈS, Raymond RODRIGUEZ, Christiane SOU, Jean-Marie ARRIVÉ, Jean-Louis GUIRAUD, Jean-Christophe MARMEY, Gisèle SOU, Valérie PIRRONE, Rosiane COUDOUIN, Alain DUPOUY, Christian SCHMAUCH, Michel LE-CRENAIS

Absents excusés : René ARRIGHI pouvoir à Raymond RODRIGUEZ, Josiane BROSSARD pouvoir à Gisèle SOU

Absente : Sandrine NUEL

Sauf indication contraire les décisions sont prises à l'unanimité.

■ Transmission des convocations du Conseil municipal par courrier électronique Robert BALDÈS

La convocation des conseils municipaux se fera désormais par courrier électronique cependant, les trois élus qui n'ont pas Internet continueront de recevoir des convocations par le courrier postal ou par remise en mairie. Un accusé de réception sera demandé comme à chaque fois que le secrétariat envoie un courriel à un élu.

R. COUDOUIN pose la question de transmission des procurations qui doivent être signées. Il sera distribué à chaque élu plusieurs exemplaires papier des procurations vierges. Compte tenu du délai inchangé de transmission des convocations il devrait être possible à l'élu absent de transmettre au secrétariat de la mairie la procuration signée avant la réunion.

■ Rénovation des escaliers de Marmisson Robert BALDÈS

CONCORDIA est retenue pour réaliser des travaux de rénovation des escaliers de la VC3 dans la falaise de Marmisson (restauration d'un muret de soutènement des escaliers, élargissement du sentier par endroits, destruction d'un rocher, remise à niveau du sentier, réaménagement et reconstruction de marches).

L'équipe CONCORDIA est formée de 14 jeunes bénévoles internationaux et de 2 animateurs ce qui représente 340

jours chantier au total. La période du chantier est prévue du 5 au 26 juillet 2009. Elle pourrait être repoussée d'une semaine si le laps de temps entre la fin de l'année scolaire et le début du chantier est trop court.

Plan de financement :

- Subventions du Conseil Général, Conseil Régional et du Ministère de la Jeunesse et des Sports : 5 375€
- Financement CONCORDIA : 200€
- Commune : 4 300€

Il faut prévoir environ 1000€ de matériaux (sable, chaux, etc.) et de fournitures diverses.

Outre l'aspect technique, le Conseil doit s'engager à créer les conditions les plus favorables pour que ces jeunes puissent rencontrer et échanger avec la population locale, découvrir des environnements naturels, architecturaux et économiques locaux. **Des places seront réservées aux jeunes de la commune souhaitant participer au chantier.**

Il serait souhaitable d'essayer de créer un lien avec les animateurs jeunesse de la CDC de Bourg.

Comme les deux premières fois (chantiers de l'église et du chemin de la Vierge) les jeunes pourraient utiliser l'école pour se reposer, dormir et se restaurer puisque ce chantier a lieu en période de vacances scolaires.

V. PIRRONE demande l'âge minimum pour participer à un tel chantier. **R. BALDÈS** après avoir lu la convention a retenu le terme « adolescents » mais il va se renseigner afin d'avoir un âge précis. **R. RODRIGUEZ** transmettra aux animateurs jeunesse de la CDC le projet CONCORDIA de Gauriac.

■ Motion pour le maintien des Départements Robert BALDÈS

Voir encadré page suivante.

V. PIRRONE suppose que le regroupement d'institutions simplifiera les démarches et que le montant des subventions octroyées ne fera en une seule enveloppe et non plusieurs. **R. COUDOUIN** pense également que ce projet aboutira à une simplification ce qui évitera les doublons administratifs. **R. BALDÈS** est dubitatif sur ce point car il faut savoir ce que signifie exactement les financements croisés dans ce projet. Cette réforme a pour but, entre autre, de

restreindre le nombre de fonctionnaires et la disparition des petites collectivités. Il faut savoir que seulement 1% du budget de fonctionnement du Conseil Général est à imputer aux indemnités des élus, par exemple. Un rapport de Bureau d'Étude (le seul à ce jour) indique que la fusion des Départements et des Régions coûterait plus cher qu'elle ne rapporterait. **J.-M. ARRIVE** précise que les budgets ne seront pas augmentés par la fusion bien au contraire et que l'on va vers une diminution des subventions. **R. RODRIGUEZ** prend la parole. Il donne l'exemple des universitaires qui ont vu un certain nombre de mesures se juxtaposer, qui n'étaient pas forcément inquiétantes mais qui aboutissent aujourd'hui à une réforme très grave. Dans le fonctionnement d'aujourd'hui on a sept Conseillers Généraux et Régionaux qui sont élus en Haute Gironde. Demain il ne subsistera plus que 2 élus « Conseillers Territoriaux » qui siègeront pour les 2 entités. Il paraît impossible, voire dangereux, que ces élus puissent gérer la bonne marche des collectivités à une si grande échelle. Il faut effectivement améliorer les dispositifs actuels mais ne pas régresser au niveau de la démocratie. Le problème sur la capacité financière des collectivités est brûlant puisque le gouvernement a bien précisé dernièrement qu'elles devront moins investir. **R. COUDOUIN** souligne que même en réduisant à 5 les niveaux d'administrations, ce nombre apparaît encore élevé. Il l'est en tout cas davantage que celui des partenaires européens de la France. Créés en 1790, les départements disposaient à l'origine d'une taille adaptée à leur époque : suffisamment large pour organiser le territoire mais pas trop pour rester accessibles. Aujourd'hui, ils sont jugés trop petits à l'échelle européenne, tout en étant trop grand pour régler les questions de proximité. Le département est aujourd'hui pris en tenaille : par le haut avec la région et par le bas avec les communautés d'agglomération, les communautés urbaines et autres communautés de communes. **R. BALDÈS** donne l'exemple de la suppression de la taxe professionnelle pour ce qui est des finances des Communautés de Communes. Le gouvernement présente la taxe carbone en substitution. Elle n'aura peut-être pas de répercussions à court terme. Mais à long terme, au fur et à mesure de l'application des mesures imposées par les réglementations pour

améliorer l'isolation des maisons, moins consommer d'énergie, etc. la taxe carbone sera réduite et donc en même temps les budgets des CDC. De plus cette taxe serait payée, une fois de plus, par toute la population.

La motion est adoptée par 12 voix pour, 1 contre et 1 abstention.

■ Journée de solidarité Jean-Marie ARRIVE

Le lundi de Pentecôte a été rétabli comme jour férié. S'agissant des agents, les sept heures de travail correspondantes seront réparties sur l'année en augmentant la durée journalière de travail au prorata du temps de service.

- Personnel à temps complet : répartition sur l'année, ce qui aura pour effet d'augmenter le temps de travail journalier,
- Personnel à temps non complet, proration par rapport à la quotité de temps de travail correspondante.

■ Révision des charges locatives Christiane SOU

À compter du 1^{er} mars les charges locatives des immeubles communaux (Dupont, Duong, la Poste) sont augmentées de 2,5%.

■ Révision des loyers Christiane SOU

Compte tenu du taux de variation annuelle de l'indice de référence les loyers du bail à construire signé avec Monsieur et Madame BUHLER et celui du bail du bar signé avec Monsieur Maurice CORAIL et Madame Béatrice LEVASSEUR sont augmentés de 2,83 %.

■ Motion des associations éducatives complémentaires de l'enseignement public Raymond RODRIGUEZ

En novembre 2008 les associations éducatives complémentaires de l'enseignement public ont alerté le Conseil sur leur situation car leur avenir est en danger. Elles demandaient aux collectivités de se positionner auprès du Ministre de l'Éducation Nationale afin de maintenir le soutien financier de l'État indispensable à leur fonctionnement.

Le Conseil décide d'écrire au Ministre de l'Éducation Nationale.

Voir encadré page suivante.

Motion relative au projet de réforme des collectivités territoriales

Le Conseil Municipal de Gauriac a pris connaissance de la mise en place d'un comité de réforme des collectivités locales, présidé par M. Édouard BALLADUR. Le comité est chargé de formuler des recommandations avant le 1^{er} mars 2009, portant notamment sur la simplification des structures de collectivités locales, leurs compétences et leurs moyens financiers. Il faut évoluer pour toujours davantage de démocratie, il faut avancer et non régresser.

En conséquence, le Conseil Municipal souhaite attirer l'attention de la commission sur quelques points de cette réforme.

Considérant que certaines personnalités tendent à crédibiliser leurs solutions en expliquant que la France a une organisation administrative compliquée et plus complexe que les autres pays d'Europe alors que beaucoup ont autant de niveaux que nous. Leur organisation est parfois même plus compliquée car certains sont davantage décentralisés.

Considérant que l'on avance l'hypothèse de conseillers territoriaux qui pourraient siéger dans deux entités territoriales (Conseil Général et Conseil Régional). Cela conduirait inévitablement à n'en laisser subsister qu'une seule au nom de la rationalisation pour gagner du temps, pour réduire encore un peu plus le nombre de fonctionnaires au service des Communes et de la population, pour supprimer ou limiter les financements croisés.

Considérant que les communes risquent d'être vidées de leurs compétences au profit de grandes Communautés de Communes, ce qui éloignerait les décisions des citoyens.

Considérant que nous avons besoin d'aller vers davantage de démocratie participative à l'échelon le plus bas : la commune. Cela permet aux citoyens d'être réellement partie prenante de toutes les politiques publiques, notamment de toutes les décisions faisant appel à l'utilisation de l'argent public.

Considérant que cette réforme aura des répercussions très rapides sur le rôle des communes qui n'auront plus aucun pouvoir, ni aucun moyen, et sur les départements qui se verront confisquer une part fondamentale de leur rôle et de leurs moyens.

Le Conseil Municipal de Gauriac demande au Gouvernement :

- de préserver les échelons de proximité, identifiés par nos concitoyens, à savoir les Communes et Conseils Généraux ;
- de leur conserver la clause de compétence générale ;
- de surseoir au projet de réforme de la taxe professionnelle et de renoncer à l'intégration du fonds de compensation de la TVA au sein des dotations d'État ;
- de créer une dotation exceptionnelle de soutien à l'investissement public local, afin de dynamiser l'activité économique par des investissements massifs dans des équipements écoresponsables recommandés par le Grenelle de l'environnement ;
- de lancer une réforme globale de la fiscalité locale en étroite concertation avec les associations représentatives des collectivités territoriales. Il s'agit d'aller vers une fiscalité et des finances publiques locales prenant en compte les actifs financiers des entreprises. En effet nous savons que la financiarisation est un frein au développement de l'emploi et des activités productives qui sont indispensables pour répondre aux besoins sociaux et économiques.

■ Maintenance éclairage public Christian SCHMAUCH

Le contrat nous liant à l'entreprise d'Électricité Générale Serge ARNAUDIN qui arrive à expiration des trois ans

le 28 février 2009 est renouvelé. En effet le Conseil souligne :

- la bonne qualité du travail réalisé à chaque demande d'intervention du secrétariat de mairie ;
- la rapidité d'intervention ;

Associations éducatives complémentaires de l'enseignement public Courrier au ministre de l'Éducation Nationale

Les Associations Éducatives Complémentaires de l'Enseignement Public, agréées par le Ministère de l'Éducation Nationale, œuvrent, sur tous les territoires, au plus près des citoyens, aux côtés des enseignants, des parents, des élus, dans le champ scolaire et périscolaire, dans la logique du développement et du rayonnement de l'École publique. Elles en défendent les valeurs et visent à promouvoir le service public d'éducation dont elles sont des partenaires importants.

Leurs activités : accompagnement scolaire, formation des délégués d'élèves, éducation à la citoyenneté, ateliers de pratiques artistiques, activités sportives, encadrement de jeunes, classes de découvertes et voyages scolaires éducatifs, initiation à l'environnement et développement durable, centres de loisirs et de vacances d'enfants et d'adolescents, établissements spécialisés, sanitaires et sociaux, accompagnement et accueil de personnes handicapées, etc., bénéficient à des millions de jeunes et s'inscrivent dans les apprentissages éducatifs et scolaires nécessaires à chacun d'entre eux.

L'avenir des Associations Éducatives Complémentaires de l'Enseignement Public, et donc de leurs activités, est aujourd'hui gravement mis en péril par des décisions arbitraires et brutales que vous avez prises, Monsieur le Ministre de l'Éducation Nationale, alors même que la définition des Conventions Pluriannuelles sur Objectifs visait, à l'inverse, à apporter de la sécurité à leur financement.

En effet, en date du 6 octobre dernier, vous avez décidé unilatéralement, sans le moindre délai de prévenance, sans concertation préalable, de supprimer 25% du financement des actions conventionnées par le Ministère au titre de l'exercice civil 2008, soit avec effet rétroactif.

Votre décision intervient bien tardivement en fin d'exercice, à une date où toutes les actions de l'année, et les charges financières correspondantes, sont engagées.

Elle est simplement motivée par un « gel budgétaire » au montant surprenant et disproportionné de 25 %, bien supérieur à la réalité de 6% des réserves budgétaires annoncées sur l'exercice 2008. Elle est en contradiction avec l'engagement financier, sans réserve, notifié à ces mêmes Associations par vous-même, Monsieur le Ministre, en début d'année 2008.

Or, c'est sur cet engagement initial personnel très fort de votre part que les Associations ont engagé les dépenses afférentes en exécution des missions couvertes par les dites conventions précitées, dans le cadre de leur participation à des missions de service public.

Par ailleurs, toujours en date du 6 octobre, vous avez annoncé votre décision de ne pas reconduire, dès le 1^{er} septembre 2009, l'aide que votre Ministère apporte aux centaines d'emplois d'enseignants détachés, répartis sur tous les territoires, pourtant indispensables à la conduite des activités de terrain des Associations concernées, ce qui représentera une réduction globale de près de 70% des financements concernés.

Ces annonces sont en totale contradiction avec les propos récents, tant de votre part, que du Président de la République, sur l'apport irremplaçable des actions de nos As-

sociations, le « *travail exceptionnel que nous effectuons dans tous nos domaines d'activité* ».

Par ces décisions, des millions d'enfants et de jeunes scolarisés seront privés de l'action éducative des Associations agréées partenaires de l'École. Des dizaines de milliers d'enseignants et autres professionnels de l'Éducation, les Parents, les Élus, se verront également privés du concours des associations éducatives complémentaires de l'Enseignement public.

Ces choix gouvernementaux vont bien au-delà d'une participation solidaire à un effort national de rigueur, que nous pouvons entendre, comprendre, et accepter, en concertation, programmée dans le temps, et d'un montant équitable.

Ils s'inscrivent dans une démarche politique surprenante, qui risque de programmer la disparition des mouvements d'Éducation populaire, ciment de citoyenneté et du « *vivre ensemble* » dans une République solidaire, en particulier dans les territoires sensibles, au plus près de ceux qui en ont le plus besoin.

Ce sont plus de 50 000 emplois estimés, directs et indirects, qui sont menacés, supprimés à très court terme.

Les huit Associations Complémentaires de l'Enseignement Public : **Centres d'Entraînement aux Méthodes d'Éducation Active (CEMEA), Éclaireuses et Éclaireurs de France (EEDF), Fédération des Œuvres Éducatives et de Vacances de l'Éducation Nationale (FOEVEN), Fédération des AROEVEN, Jeunesse au Plein Air (JPA), les Francas, La Ligue de l'Enseignement, Office Central de Coopération à l'École (OCCE), Fédération Générale des Associations Départementales des Pupilles de l'Enseignement Public (FGPEP)** vous ont officiellement demandé une audience en vue d'étudier avec vous une solution permettant de porter remède aux très graves difficultés auxquelles ces Associations se trouvent ainsi confrontées du fait de ce revirement de dernière minute.

Interpellé ces derniers jours par plusieurs parlementaires, vous avez répondu, Monsieur le Ministre que vous aviez pris la décision de passer d'une « *logique de financement de structures et de permanents à une logique de financement de projets* ».

Réponse d'autant plus inacceptable que vous savez que depuis le 1^{er} janvier 2007 c'est déjà le cas. Dans le cadre juridique de « *conventions pluriannuelles sur objectifs* », les Associations sont déjà financées exclusivement sur des projets d'actions concertés et évalués, activité par activité, par votre Ministère !

En outre, vous avez déclaré que, « *Loin d'assécher les Associations d'Éducation Populaire..., les moyens passaient en 2009 de 75 à 114 millions d'euros* ». Or, les Associations laïques concernées sont bien en peine de déceler la moindre trace correspondante.

Le Conseil Municipal de GAURIAC, réuni en séance le 20 février 2009, vous demande Monsieur le Ministre de l'Éducation Nationale, de revenir sur vos décisions, afin que l'accès à l'éducation, aux pratiques sportives, aux loisirs, à la culture, à la citoyenneté et à l'éducation tout au long de la vie reste une réalité pour tous sur tous les territoires.

- la proposition de tarifaire du montant annuel de la maintenance qui n'évolue que de 2,8% en 3 ans soit 2 708,80 € HT (3 239,72 € TTC) malgré 3 lampes supplémentaires ;
 - que cette entreprise fait travailler 3 personnes de la commune.

Ouverture d'un poste d'adjoint administratif 1^o classe
 Jean-Marie ARRIVE

Cette démarche est nécessaire afin de permettre à la commission administrative paritaire de se prononcer sur la nomination de l'agent qui a subi avec succès les épreuves de l'examen professionnel du grade cité ci-dessus.

Le FCTVA de 2008 récupérable en 2009
 Robert BALDÈS

En raison de la crise, dans le cadre du plan de relance de l'investissement, l'État propose aux communes d'investir plus en 2009 que la moyenne des années 2004, 2005, 2006, 2007 (soit 197 535 € pour Gauriac). Cela leur permettra de récupérer la TVA des travaux 2008 en 2009, au lieu d'attendre 2010. Ensuite la commune bénéficiera en permanence du remboursement de la TVA dès l'année suivante au lieu d'attendre 2 ans comme jusqu'à présent. Notre effort d'investissement de cette année aura donc des conséquences positives sur toutes les années à venir pour le budget communal.

Le montant des investissements prévu au budget, qui sera voté en mars ou avril, dépassera largement la moyenne de ces 4 années (461 000 € de dépenses réelles d'équipement, soit 233% du montant de référence déterminé par les services de l'État). Si les subventions sollicitées sont octroyées en temps utile, il n'y a aucune raison que les travaux ne soient pas réalisés et payés aux entreprises cette année.

Le Conseil autorise le Maire à signer la convention avec le Préfet.

Montant des vacations funèbres
 Christiane SOU

Conformément à la loi le Conseil décide à l'unanimité de porter le montant de la vacation funéraire à 21 €.

Communications

R. BALDÈS informe les conseillers que, par arrêté en date du 8 janvier 2009, M. le Préfet de la Région Aquitaine, Préfet de la Gironde, a attribué la médaille d'honneur du travail, ARGENT, promotion du 1^{er} janvier 2009, à Monsieur GRANTERAL Georges Marie. Au nom du conseil, il félicite l'heureux récipiendaire.

R. BALDÈS tient à féliciter notre secrétaire de mairie, Sylvie FLOIRAC, pour avoir reçu la médaille d'ARGENT, promotion 1^{er} janvier 2009, par arrêté de M. le Préfet de la Région Aquitaine, Préfet de la Gironde, du 8 janvier 2009. Médaille qui lui a été remise par le Maire le 30 janvier 2009 en présence de ses collègues de travail et des élus.

Le cabinet RULLEAU propose de mettre une annonce pour la location des locaux commerciaux de la poste. Pour un loyer de 550€ les frais d'agence s'élèvent à 448,50€ et il s'occupe du bail. Après débat le conseil municipal décide que le logement au dessus du bureau de poste sera mis à la disposition des particuliers à partir du 1^{er} mars 2009. Remerciements au Cabinet RULLEAU, mais il ne sera pas donné de suite à sa proposition.

Collège de Bourg. Le nombre d'enfants de Gauriac scolarisés à Bourg étant beaucoup plus important, le syndicat intercommunal du collège nous propose de désigner 2 délégués pour représenter la Commune.

Les délégués de la commune auprès du Syndicat Intercommunal du Collège de Bourg sont :

Délégués titulaires : Sandrine NUEL et Robert BALDÈS

Délégués suppléants : Rosiane COUDOUIN et Jean-Christophe MARMEY

Basket. Après avoir constaté plusieurs fois l'état de désordre du gymnase un courrier sera adressé très prochainement à Monsieur le Président du Club de basket.

V. PIRRONE signale que les travaux de la tranchée téléphonique seront réalisés le 17 mars 2009.

R.COUDOUIN informe le Conseil que les panneaux de basket donnés par le club de Gauriac ne sont toujours pas réparés donc ils ne peuvent pas être installés. Le Président du club s'en occupe.

A. DUPOUY demande au maire s'il a connaissance de la date d'arrivée du nouveau Sous-Préfet. Dans les 2 mois répond **R.BALDÈS** qui n'a pas plus d'information à ce jour.

J.-M. ARRIVE fait part de son mécontentement suite aux travaux de nettoyage de la côte de la Care qui sont un véritable massacre de la végétation. Constat également fait par plusieurs élus. Il en informera les services responsables très prochainement. D'autre part une réunion du SMICVAL aura lieu le 25 février prochain.

◀◀◀ Suite de la page 8

C'est à chaque élu de faire des économies sur le budget afin de dégager des capacités d'autofinancement cette année encore.

5 Comme l'an dernier nous publions le montant des subventions accordées aux associations.

SUBVENTIONS	2008	2009
US Gauriac	800	800
Souffleurs de rêves	1 000	1 200
Basket Haute Gironde	100	100
VTT + Ecole VTT	910	1 050
Gymnastique volontaire	122	122
Écho des parents (d'élèves)	470	500
Écho parents : ferraille	400	400
Culture et loisirs	600	600
Comité des fêtes	600	600
Feu d'artifice	600	600
Asso. restauration église	763	763
Asso. défense sites et h.	150	150
Association de chasse	228	230
Amicale pompiers Bourg	80	100
Asso. jeunes pompiers	50	50
Comité entreprise collectivités	1 125	1 280
Subventions diverses	1 076	877
En attente	1 000	980

6 Les dépenses imprévues correspondent à la capacité d'autofinancement minimale attendue pour cette année. L'objectif est cependant qu'elle soit comparable de cette année (voir 3 et 5).



L'Assurance Maladie

GIRONDE

Déclarer un accident
causé par un tiers

Un geste citoyen

Victime d'un chauffard sur la route, ou d'une mauvaise chute sur un trottoir mal entretenu... d'une blessure au cours d'un match de foot, ou d'une morsure de chien... malmené au cours d'une bagarre... vous (ou vos proches) avez subi un « accident causé par un tiers ».

Savez-vous que vous devez **déclarer à l'Assurance maladie et signaler aux professionnels de santé** qui vous soignent que cet accident a été causé par un tiers ?

Cette déclaration permet à la CPAM d'exercer son recours auprès de la compagnie d'assurance de la personne responsable. Ainsi, les frais engagés pour les soins ne sont pas supportés par la collectivité publique, mais par la compagnie d'assurance du tiers responsable.

Cette démarche n'a aucune conséquence sur vos remboursements.

Signalez l'accident dans un délai de 15 jours :

- au **médecin qui vous soigne** : il le mentionnera sur la feuille de soins
- à votre **Caisse d'Assurance maladie** par téléphone au 36 46, du lundi au vendredi de 8h à 17h (0,028 €/min) ou par courrier : CPAM DE LA GIRONDE - 33085 BORDEAUX CEDEX

Précisez vos noms et prénoms, votre numéro de sécurité sociale, les circonstances de l'accident et ses conséquences. Donnez également l'identité du responsable de l'accident.

Tout sur Gauriac
www.gauriac.fr

Frelon asiatique

C'est le moment d'être vigilant

La prolifération du *Vespa velutina*, dit frelon asiatique, est exponentielle. En effet, à partir d'un seul nid recensé l'automne dernier, plusieurs dizaines de frelons femelles, construisent chacune un nouveau nid ce printemps. Elles y pondront des œufs. Ceux-ci deviendront des larves puis des adultes qui contribueront à l'élaboration, tout au long de la période estivale, de ces fameux nids de taille impressionnante que l'on pourra voir à l'automne prochain, lors de la chute des feuilles.



Souvent, les femelles fondatrices élaborent leurs nids dans des arbres et à bonne hauteur, mais il arrive parfois qu'elles préfèrent s'installer sous les caches moineaux des maisons ou bien dans des granges, hangars ou garages, voir dans les buissons à hauteur d'homme.

Si le *Vespa velutina* n'attaque a priori pas l'homme, il en est tout autre si par mégarde nous dérangeons son activité notamment à proximité du nid car là, il se défend et sa piqûre peut s'avérer très douloureuse, d'autant que ce frelon, qualifié de charognard, n'hésite pas à pénétrer à l'intérieur de nos maisons afin d'y prélever d'éventuels morceaux de viande qui traîneraient ; il raffole par ailleurs des crevettes de l'estuaire, le *Vespa velutina* ayant besoin de beaucoup de protéines pour nourrir ses larves.

C'est d'ailleurs pour cela que lorsque le frelon asiatique repère une ruche d'abeilles, il s'en sert comme garde-manger prioritaire, car les abeilles n'opposent aucune réelle défense contre les attaques funestes de l'animal.

Le frelon asiatique représente une

menace très importante et non jugulée pour l'apiculture en aquitaine, et les apiculteurs de Gironde en ont bien pris conscience, moi-même, j'estime la perte de mes colonies à hauteur de 20% de mon cheptel.

Si le frelon asiatique est une catastrophe pour l'apiculture, il l'est aussi pour l'agriculture en général, car les abeilles sont indispensables à la pollinisation des cultures, et s'il n'y a plus de pollinisation, les rendements agricoles diminueront implicitement.

Que faire ?

Alors que faire si vous découvrez dans les mois qui viennent un nid de frelon asiatiques ?

Le groupement de défense sanitaire des abeilles de la Gironde a formé une quinzaine d'apiculteurs sur le territoire girondin qui, bénévolement, sont à même de vous conseiller dans le protocole à mettre en œuvre pour la destruction des nids. Ils peuvent aussi intervenir directement avec une perche télescopique pour détruire les nids et vous en débarrasser.

Les membres de cette association que j'ai l'honneur de présider peuvent aussi intervenir auprès des collectivités locales afin de former des employés communaux.

Dans tous les cas, n'hésitez pas à prendre contact avec la mairie qui saura vous orienter et qui pourra par ailleurs recenser efficacement le nombre de nid sur notre commune.

Apicolement vôtre,

Didier MENEUVRIER

Esturgeon européen

Que faire en cas de capture accidentelle ?

Migrateur emblématique du bassin de la Gironde, l'esturgeon européen (Acipenser sturio) est gravement menacé de disparition. Il est donc protégé. Pour tenter de restaurer l'espèce près de 90 000 alevins, issus de reproductions assistées en station d'expérimentation, ont été lâchés en Garonne et en Dordogne. Ces jeunes esturgeons ont eu semble-t-il un bon niveau de survie et ont maintenant atteint une taille suffisante pour faire l'objet de captures accidentelles.

Parmi les esturgeons lâchés certains portent une balise placée dans la cavité abdominale qui émet un signal propre à chaque animal. Les spécimens émetteurs portent une **marque allongée, jaune et rouge, numérotée** et placée à la base de la nageoire dorsale. Leurs déplacements sont repérés par une cinquantaine de capteurs ou **hydrophones** plongés dans les eaux de la Dordogne, de la Garonne et de l'estuaire. Ces travaux scientifiques permettent d'apporter de nouvelles connaissances et constituent une étape cruciale pour le repeuplement.

Les scientifiques ont besoin de vous

En cas de capture accidentelle d'un jeune esturgeon, il convient de le relâcher rapidement et avec précaution. Toutes les informations portant sur ces juvéniles (taille, état général, etc.) et sur les conditions de capture (date, heure, lieu, engin...) sont utiles à l'amélioration des connaissances de la biologie de cette espèce. Si l'animal que vous capturez porte une marque, merci de la laisser en place et de noter son numéro avant de relâcher le poisson.

Des hydrophones ont disparu en 2008. Il s'agit de cylindres noirs d'une trentaine de centimètres de haut et d'environ 8 centimètres de diamètre qui ne présentent aucun danger. Aidez les scientifiques à les retrouver.

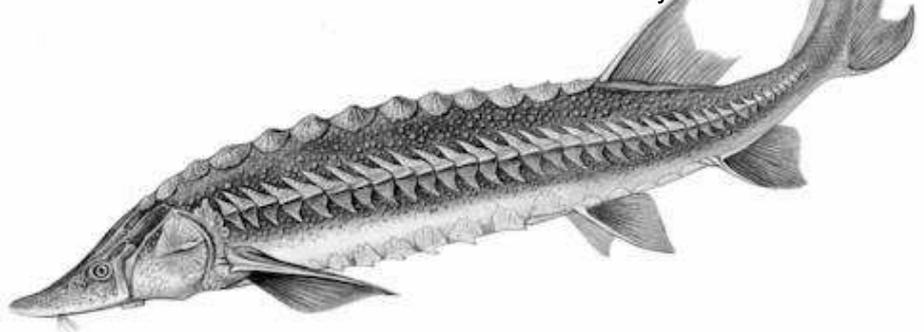
Qui contacter ?

Si vous capturez accidentellement un esturgeon ou si vous découvrez un hydrophone, merci de prévenir le Cemagref par téléphone au 05 57 49 67 59 (en cas d'absence laissez vos coordonnées) ou par courrier à Cemagref - 50 avenue de Verdun - 33612 CESTAS Cedex

Merci de votre vigilance et de votre collaboration.

Pour en savoir plus, contactez les scientifiques du Cemagref : Marie-Laure ACOLAS (05 57 89 09 93) et Éric ROCHARD (05 57 89 08 13).

Raymond RODRIGUEZ



Feux de jardin

Rappel de la réglementation

Le Règlement départemental de protection de la forêt contre les incendies contient des dispositions relatives aux usages du feu et encadre les opérations d'incinération.

Pour les particuliers qui sont dans l'impossibilité d'acheminer les déchets verts de leur jardin vers une déchetterie ou d'utiliser un système de compostage, il est obligatoire d'obtenir une **autorisation du Maire** pour brûler sur place, en dérogation de l'article 84 du règlement sanitaire départemental.

Celui-ci doit alors s'assurer du respect des règles suivantes :

- absence de risque de gêne et d'insalubrité vis-à-vis du voisinage ;
- utilisation d'un dispositif clos, isolé du sol, muni d'un système d'évacuation et de filtration des fumées (incinérateur de jardin) ;
- surveillance permanente de l'opération, jusqu'à l'extinction complète du foyer,
- moyens d'extinction à proximité immédiate ;
- respect des périodes réglementées (tout feu est interdit du 15 mars au 30 avril et du 1^{er} juillet au 30 septembre).

En application du code de l'environnement, il est recommandé de mettre en oeuvre le plus souvent possible des pratiques visant à la valorisation des déchets verts : broyage, compostage.

ATTENTION. Le brûlage de tous matériaux (hormis les végétaux) est strictement interdit. Les déchetteries de SAINT PAUL ou SAINT GERVAIS sont pour eux la destination obligée.



Mission Locale de la Haute Gironde

Pour l'Insertion Sociale et Professionnelle des Jeunes



La Mission Locale de la Haute Gironde accueille les jeunes de 16 à 25 ans et apporte à chacun selon son niveau, ses besoins, ses difficultés, un accompagnement et des solutions personnalisées, avec un objectif prioritaire **l'Emploi**.

Présidée par Max JEAN-JEAN, Maire de Prignac et Marcamps, la Mission Locale est chargée par l'État et les collectivités dont les communes, d'accompagner individuellement les jeunes vers l'autonomie en les rendant acteurs de leur insertion.

Si vous vous posez des questions qui touchent à votre avenir professionnel, social, personnel, venez rencontrer des conseillers

Qui vous accueillent et vous écoutent sur 7 lieux d'accueil dans toute la Haute Gironde ;

Qui vous guident et vous soutiennent dans vos réflexions ;

Qui vous aident dans l'élaboration de votre parcours ;

Qui vous accompagnent dans la réalisation de votre projet professionnel ;

Qui vous orientent vers différents services et partenaires de la Mission Locale.

Vous avez besoin d'une écoute ?

Comment préciser ma demande ? Mes idées sont-elles réalisables ? Quand ? Comment ? Où ? Est-ce que je suis prêt ?

Vous avez besoin d'un accompagnement ?

Puis-je trouver un appui régulier ? Comment réaliser mes idées ? Quelles étapes à mettre en place ?

Vous avez besoin d'une orientation ?

Quel métier choisir en fonction de ce

que j'aime faire et de mon niveau scolaire ?

Ne restez pas seul avec vos questions, la Mission Locale est là pour vous aider à vous exprimer

Nous vous aiderons à trouver des réponses en tenant compte de tous les paramètres :

Mobilité - Ressources - Autonomie - Définition d'un projet - Personnalité - Recherche de formation - Situation familiale - Premières démarches vers l'emploi - Santé - Accès à l'indépendance - Logement - Aide aux choix.

Des permanences sont également tenues dans les antennes de la Mission Locale

1. Info juridique (CIDFF)

Les mardis après-midi des semaines paires à Blaye

2. Armée de terre

4^e mercredi après-midi de chaque mois à Blaye

3^e mercredi après-midi de chaque mois à Saint André de Cubzac

3. Conseil en création d'entreprise

Le lundi et le vendredi à Blaye

4. Armée de l'air

2^e jeudi matin de chaque mois à Blaye

Sur rendez-vous au 05 57 53 60 23

5. GRICA : écoute, prévention santé pour le public scolaire

Lundi après-midi tous les 15 jours à St André de Cubzac

MISSION LOCALE DE LA HAUTE GIRONDE

Antenne de BOURG

8, au Mas - 33710 BOURG

Du lundi au vendredi de 9h à 12h et 14h à 17h. Sans RdV le mardi de 14h à 17h

Tél. : 05 57 94 06 80

Fax : 05 57 68 30 61

MLHG.BOURG@wanadoo.fr

À l'asso des jeux

La fête du jeu à Gauriac

29 et 30 mai

Dans le cadre de la fête nationale du jeu l'association À l'asso des jeux-Ludothèque, déjà active à Bourg et à Pugnac, sera à Gauriac les 29 et 30 mai prochains pour proposer au plus grand nombre d'accéder aux jeux et de partager ainsi tous ensemble un moment de rencontre et d'échange, convivial et ludique.

Il s'agira de jeux d'adresse, des jeux qui nécessitent de la finesse, de l'habileté, de la force parfois, de la réflexion, de la logique et de la curiosité.

Le but est de révéler toutes les valeurs portées par le jeu. Socialisation, intégration, lien social, échanges intergénérationnel, lien parents enfants et grands-parents petits enfants. Les valeurs citoyennes dans le respect des autres, du matériel, des lieux, respect des règles de jeu qui sont souvent les règles de la vie sociale. Valeur éthique, une certaine façon de voir le monde dans des actions de partage, d'échange, de non consommation abusive des biens qui nous entourent.

Le souhait étant que cette manifestation soit un événement partagé avec des associations sportives, des structures cantonales, les écoles, les associations de parents d'élèves. La municipalité réserve un accueil très favorable à cette initiative et met à la disposition de l'association les espaces de verdure devant l'école, ainsi que préfabriqué et gymnase.

Nous souhaitons donc à cette association une pleine réussite.

Tout sur Gauriac
www.gauriac.fr

Comité des fêtes Repas oriental

Kir – Couscous – Dessert
Café – Vin compris



Samedi 25 avril

à partir de 20h00 à La Gabare
Réservations au 05 57 64 93 25
ou 06 83 94 75 47
12 €

Enfants de moins de 12 ans : 6 €

VTT Estuaire club

Rando VTT des Côtes de Bourg

Cette année, le VTT Estuaire Club de Gauriac s'associe aux Côtes de Bourg, et aux journées portes ouvertes des châteaux pour sa rando annuelle. Ainsi, vous pourrez déguster les vins des différents vignobles traversés par les parcours.

Dimanche 10 mai 2009

5, 25 et 45 km

Tous niveaux et âges

Rendez-vous à 9 h 00 au Parc de L'Esconge à Bourg (derrière le Château de la Citadelle). Prix par personne : 7 € jusqu'au 8 mai (ou 8 € le jour du départ). Inscription sur le site Internet : www.clickoutdev.com/vttgauriac

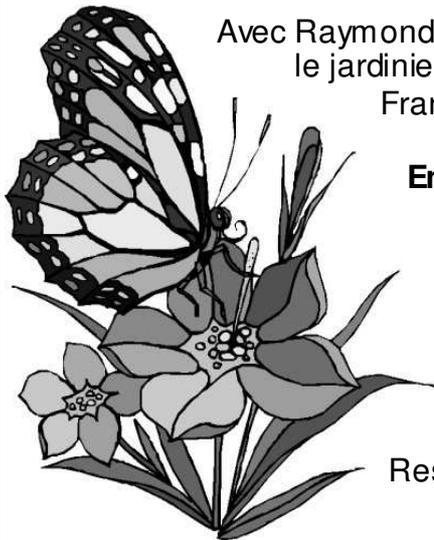
Renseignement par téléphone
au 06 63 52 52 82 ou 06 35 36 27 00

Les mineurs devront être accompagnés par une personne responsable et majeure. Port du Casque OBLIGATOIRE. Tous les non licenciés devront être muni d'un certificat médical.



Culture et Loisirs 39^e Journée verte

Dimanche 26 avril
de 10h à 19h



Avec Raymond
le jardinier de
France Bleu Gironde

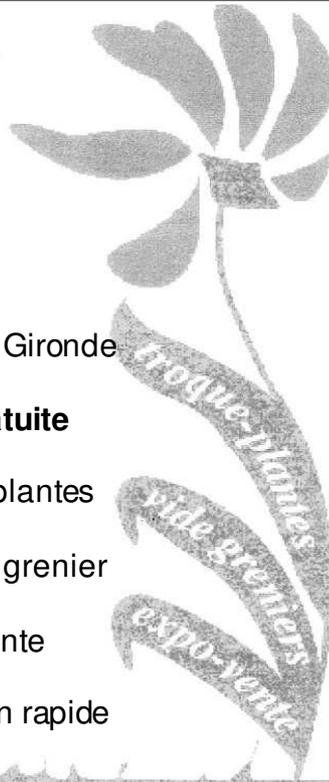
Entrée gratuite

Troque plantes

Vide grenier

Expo-vente

Restauration rapide



Exposition des peintres gauriacais

25 avril au 15 mai

Près d'une dizaine de peintres vont habiller les murs de la salle du Conseil, au premier étage de la mairie.

Le vernissage de cette exposition au cours duquel les peintres pourront partager et faire partager leur passion aura lieu le **samedi 26 avril 2009 à 11h30** et se clôturera par le verre de l'amitié.

Par la suite l'exposition sera visible aux heures d'ouverture de la mairie ainsi que le dimanche 26 avril toute la journée.

Les potes carsiens Rassemblement de motos

Dimanche 17 mai

Le club de motos de Cars avec la participation du Comité des fêtes, organise un rassemblement moto à Gauriac.

Au programme : Bourse d'échange (pièces détachées auto-moto), exposants, balade (départ 10h30), res-

tauration sur place, buvette, tombola (tirage vers 17h).

Renseignements

Patrick : 06.21.34.92.18

Jean-Jacques : 06.59.78.09.04

Alain : 06.31.18.88.81

À la bibliothèque

Prêt de livres gratuit

- Ouverte le mardi de 16 h 30 à 19 h 00 dans l'enceinte de l'école.
- De nouveaux livres sont régulièrement disponibles tant pour les enfants que pour les adultes.

J'ai lu...

L'alternative

suivi de

Un destin de femme

de Taslima NASREEN

Chez Stock

Collection

Nouveau Cabinet Cosmopolite

L'alternative

Deux sœurs, à travers une série de lettres, s'expliquent sur leur choix de vie. JAMURA fait part à NUPUR de son expérience de femme affranchie, qui goûte sa liberté acquise au prix d'une rupture avec le milieu familial. NUPUR répond à son aînée, en lui reprochant ce qu'elle considère surtout comme de l'égoïsme. Mais peu à peu, les deux sœurs passent de la provocation et de l'incompréhension, à la confiance, voire à la complicité...

Un destin de femme

L'héroïne de *Destin de femme*, HIRA, est mariée par ses parents à un

jeune homme de leur choix, irréprochable semble-t-il. Mais ALTAFA se révèle un tyranneau qui, de surcroît, refuse de reconnaître qu'il est impuissant. Le drame se noue, terrible, secret, cruel. HIRA va entamer une longue lutte contre la société et sa propre famille, pour enfin se libérer de l'emprise des convenances et du qu'en dira-t-on...

Deux histoires racontées avec verve, humour et talent : leur auteur paye par une vie d'exil sa défense des droits élémentaires de la femme, dans un pays où ces droits ressortent encore le plus souvent de l'utopie. Née en 1962, médecin de formation, Taslima NASREEN, sous le coup de la *fatwa* que lui ont valu ses écrits, a été contrainte de fuir son pays dans des circonstances dramatiques. Réfugiée en Suède, Taslima NASREEN tente, à travers l'écriture et le soutien des causes humanitaires, de donner un sens à cet exil, qui lui pèse, et dont il ne semble pas qu'il puisse se terminer de sitôt.

Jeannine POUILHE

Des trucs

Proposés par Jeannine POUILHE
et Bernard CHERY

Pour ouvrir

une noix de coco facilement

La placer quelques secondes dans un four chaud pour qu'elle se fissure. Ensuite, un simple coup léger suffit pour l'ouvrir.

Parfumer le linge

Lavande, citronnelle, menthe ; autant de plantes odorantes qui, une fois séchées à l'ombre, sur du papier et placées dans des sachets, embaumeront vos armoires.

L'or blanc

Pour faire dorer vos gâteaux, il existe une solution encore plus efficace que le jaune d'œuf. Essayez le BLANC d'œuf !

Rions un peu

Proposé par Bernard CHERY

Un client entre chez le libraire :

— Je voudrais le livre qui se trouve en vitrine : COMMENT DEVENIR RICHE RAPIDEMENT

Le libraire s'éloigne puis revient avec 2 volumes.

— J'en veux juste un !

— Je le sais, dit le libraire, c'est le Code pénal, je le vends toujours avec...

Petite annonce

Rubrique gratuite réservée aux Gauriacais

Le Comité des fêtes de Gauriac recherche trois barriques à vin pour servir de décoration lors de ses manifestations

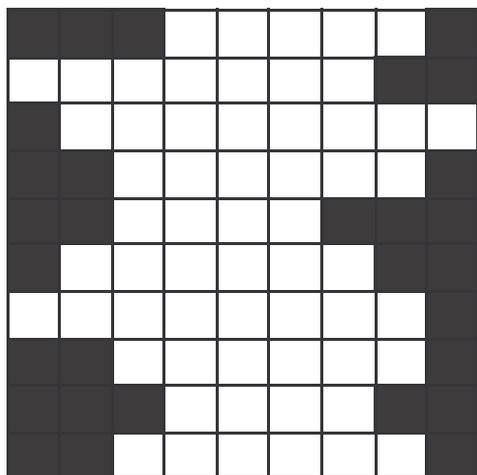
Contact : Richard MASLIES
au 06 83 94 75 47

Tout sur Gauriac
www.gauriac.fr



Le jeu

de Bernard CHERY



Remplissez la grille horizontalement en utilisant le nom de ces animaux : RENARD, LION, CHOUETTE, LOUP, TORTUE, HERISSON, CRABE, TOUCAN, DAUPHIN, CASTOR. Vous devez trouver le nom d'un nouvel animal sous la flèche verticalement.

Solution en page 22

Le petit nuage

Un petit vent coquin se promenait dans un ciel presque bleu. Sa mission, chasser tous les nuages dans sa portion de ciel. Il était heureux, souffletant à droite, souffletant à gauche. De ce fait, le soleil se glissait vers la terre à travers cette portion de ciel dégagée. Pourtant, dans un coin, un petit nuage ne voulait pas s'envoler. Alors le petit vent souffla plus fort, puis encore plus fort. Mais le petit nuage ne bougeait toujours pas.

Grand vent, le père du petit vent, alerté, dit à son fils :

— Ne t'inquiètes pas, je vais t'aider !

Grand vent souffla très fort et lorsqu'il s'arrêta, le petit nuage était toujours là.

La maman de petit vent, Tempête, qui passait par là, aida à son tour son fils. Les arbres plièrent, les feuilles s'envolèrent, mais lorsque l'accalmie revint, le petit nuage était toujours là.

La grand-mère, Tomade, essaya à son tour. Les tables et les chaises dans les jardins s'envolèrent, le sable et la poussière cachèrent le ciel pendant un moment, et lorsque tout redevint calme, le petit nuage restait accroché à son coin de ciel.

Le grand-père, ouragan, se mit à son tour au travail. Il souffla très fort et tout trembla sur la terre, mais lorsqu'il eut fini de souffler, le petit nuage était toujours dans le ciel bleu.

En désespoir de cause, le petit vent vint auprès du petit nuage et lui demanda :

— Mais que te faut-il pour quitter mon ciel ?

Et le petit nuage répondit :

— Je désire juste une petite bise...

M. LARQUE - B. CHERY

Samedi 9 et dimanche 10 mai

Portes ouvertes en Côtes de Bourg

Les gauriacais participent à cette initiative



- **La Cave du Bourgeois** : 1, Loudenat

Tél. 05 57 64 87 54 - Fax 05 57 64 82 78 - cavegauriac@wanadoo.fr

- **Le château Cazes Beyran** : CAZES et fils - La Plaine

05 57 58 38 79 - Fax 05 57 58 36 89 - nicolascazes_88@hotmail.com

- **Le château Lacouture** : Romain et Aurélie SOU - 2, Lacouture Nord

Tél/Fax 05 57 64 82 31 - 06 62 10 82 31

chateaulacouture@orange.fr - www.chateau-lacouture.com

Ce château associe cette année le BD et le vin : dédicaces par Malik, Dirick, Coconut, Brouck, Bast, Barranger, Lecointe, Sempères, Lapoum ; caricatures par Liola.

- **Le bateau La Ginette** organise des apéros sur l'eau - Départs à 11h30, 16h00 et 18h00 - Réservation au 06 30 60 27 98 ou 06 18 59 41 52

- **Le VTT Estuaire club** (voir l'article en page 19)

Pour tout renseignement complémentaire : Syndicat viticole des Côtes de Bourg
05.57.94.80.20 - info@cotes-de-bourg.com - www.cotes-de-bourg.com

La chronique de Cascaillou

Le Patrimoine de Gauriac Le Château de Thau

Construit sur un promontoire, il domine les deux vallons qui l'encadrent, ayant une position stratégique en retrait par rapport à l'estuaire. Dans un ouvrage sur les châteaux de Gironde, on dit qu'au Moyen-Âge il s'agissait d'un château entouré de fossés et de hautes murailles.

Les parties les plus anciennes subsistantes remontent au XVI^e siècle et la plupart des constructions actuelles sont vraisemblablement du XVII^e.

Au Moyen-Âge, le château qui se trouvait sur l'éperon, était séparé du promontoire par lequel pouvait arriver l'ennemi grâce à un fossé maintenant comblé. La forteresse était garnie de tours rondes munies de canonnières. Depuis le XVII^e siècle l'entrée se fait par une porte cochère et le promontoire est aménagé avec des jardins en terrasse au milieu desquels trône un pigeonier du XVIII^e, coiffé d'une toiture en poivrière.

Le vieux château médiéval hérité des Matha et des Sudre avait dû subir des dégâts tant en 1451, après la prise de Blaye par les Français, qu'à la fin du XVI^e ou huguenots et catholiques s'opposèrent si fréquemment, que le patrimoine militaire en a souffert. La reprise de Blaye par la ligue, à la fin du XVI^e aura eu raison des belles tours de notre château. La mode n'était plus aux tours, les châtelains n'étaient plus les antiques familles un peu ruinées par les sièges et les batailles. La nouvelle noblesse, toute riche et fraîche, reconstruit ses châteaux nouvellement acquis. Le style change, les façades sont généreusement ouvertes sur les fleuves, les vallées et les jardins. Le château qui se voit doter d'une aile toute neuve, éclairée par le soleil levant et donnant de plain pied, grâce à un petit pont sur une vaste terrasse ombragée. La descente vers le ruisseau du Grenet fut ornée d'un grand jardin à la française ou la jonction de quatre allées perpendiculaires formait un grand bassin. Il n'était plus nécessaire pour les propriétaires de surveiller le cours de la Gironde et d'éventuelles invasions étaient maintenant dominées par le verrou mis en place par Vauban : la citadelle de Blaye, fort Paté et fort Médoc.



*Le château de Thau aujourd'hui.
Le toit le plus haut est celui du pigeonier.*

Recettes d'ici...

Recette d'hier...

Après la fin de l'exploitation des carrières souterraines les galeries furent souvent utilisées pour cultiver des champignons. Ce fut notamment le cas à Gauriac. Si cette époque est révolue, il nous reste le souvenir de quelques recettes.

Champignons de Bourg en gratin

Préparation 10 minutes,
cuisson 30 minutes
Recette facile et coût raisonnable

Pour 6 personnes :

- 1 kilo de champignons
- 200g de gruyère râpé
- 6 c. à soupe de crème fraîche
- 2 cuillères à soupe de farine
- 50g de beurre
- 2 jaunes d'œufs
- 1/4 de litre de lait
- sel et poivre

Nettoyez les champignons. S'ils sont petits, laissez-les entiers, sinon émincez-les. Faites leur rendre l'eau à feu moyen.

Préparez une béchamel avec le beurre et le lait nécessaire pour obtenir une crème fluide. Ajoutez le gruyère, la crème fraîche et les jaunes d'œufs. Mélangez bien le tout pour obtenir une préparation homogène. Disposez les champignons dans un plat allant au four ; ajoutez la béchamel.

Faites dorer à four moyen et servir bien chaud.

Idee de variante. On peut ajouter à la béchamel 2 tranches de jambon finement hachées.

Jeannine POUILHE

Solution du jeu de Bernard CHERY

Rhinoéros

... et recette d'aujourd'hui

C'est la saison des asperges. Celles du Blayais sont fameuses et nous sommes en pleine saison. Pour les accompagner dignement, il existe une bonne vieille vinaigrette ou une mayonnaise maison bien ferme. Mais pourquoi ne pas tenter cette recette de mousseline allégée qui se marie parfaitement avec nos belles asperges du pays et qui joint l'utile à l'agréable car très faible en calories ?

Mousseline légère

Dans un bol, écraser un jaune d'œuf cuit avec une cuillère à café de moutarde, sel poivre.

Rajouter un pot de fromage blanc (0%, 20% comme vous le souhaitez), bien fouetter le tout. Monter ensuite un blanc d'œuf en neige et l'incorporer délicatement dans la préparation.

Vous pouvez ensuite rajouter toutes les épices ou herbes qui vous viennent en tête : selon les goûts, ail, ciboulette, etc.

Et régalez vous, Mesdames, sans culpabilité aucune !

Valérie PIRRONE

N.D.L.R. Si vous avez le coup de main, vous pouvez remplacer le jaune d'œuf cuit par un jaune d'œuf cru. Le résultat est identique.

Le tableau de la salle du Conseil

Le grand tableau, dans la salle du Conseil, à la mairie et son histoire

C'est une allégorie du port de BORDEAUX, peinte par Madame Henriette CADIOT, née BERNARD (1901-1987). Il s'agit d'un travail de concours pour les Beaux-Arts de Bordeaux que l'artiste a désiré offrir à la commune où elle vivait, depuis de longues années...

Jeannine POUILHE

L'agenda de Gauriac

Mise à jour permanente sur www.gauriac.fr

Avril

- Sam. 4 - Dim. 5 : **Printemps des vins de Blaye** - Citadelle de Blaye
Lundi 6 : **Tri sélectif** - Ramassage des sacs jaunes
Samedi 18 : **Challenge International du vin** - Bourg sur Gironde
Lundi 20 : **Tri sélectif** - Ramassage des sacs jaunes
Samedi 25 : **Repas oriental** à partir de 20h à La Gabare
Sam. 25 - Dim. 26 : **Fête de l'asperge** du Blayais à Etauliers
Sam. 25 - Jeu. 30 : **Exposition des peintres gauriacais**
Vernissage samedi 25 avril à 11h30
Dimanche 26 : **Journée verte de printemps**

Mai

- Ven. 2 au Ven. 15 : **Exposition des peintres gauriacais**
Lundi 4 : **Tri sélectif - Ramassage des sacs jaunes**
Vendredi 8 : **Cérémonie au Monument aux morts** à 11h30
Sam. 9 - Dim. 10 : **Portes ouvertes dans les châteaux Côtes de Bourg**
Trois châteaux gauriacais participent à cette initiative :
le château Lacouture, la Cave du Bourgeois,
le château Cazes Beyran.
Dimanche 10 : **Randonnée VTT Ouverte** à tous (visite du vignoble) -
Tous niveaux et âges
Samedi 16 : **Nuit des musées. Au musée "Au temps des calèches"**
de Bourg : lâcher de ballons, jeu de piste et balades en calèche
Sam 16 au Dim 17 : **Fête du Nautisme** à Bourg
Dimanche 17 : **Rassemblement moto** (Les potes carsiens 33)
Lundi 18 : **Tri sélectif - Ramassage des sacs jaunes**

Juin

- Lundi 1 : **Tri sélectif - Ramassage des sacs jaunes**
Samedi 6 : **Randonnée des châteaux**
Dimanche 7 : **Élections européennes**
Lundi 15 : **Tri sélectif - Ramassage des sacs jaunes**
Dimanche 28 : **Trophée régional des jeunes vététistes** - Mugron
Lundi 29 : **Tri sélectif - Ramassage des sacs jaunes**

Juillet

- Sam. 4 - Dim. 5 : **Fête Locale** (Comité des fêtes)
Lundi 13 : **Tri sélectif - Ramassage des sacs jaunes**
Mardi 14 : **Trail des côtes de Bourg**
Samedi 25 : **Sortie nature** : La corniche de l'estuaire, habitat troglodytique à Gauriac (Conservatoire de l'Estuaire)
Lundi 27 : **Tri sélectif - Ramassage des sacs jaunes**

L'Italie chez vous

Pizza et Panini Bières et vins italiens

Tous les soirs au gymnase
de 17h30 à 21h00
Tél : 06 43 11 23 72

Les billets en francs sont acceptés





Maire de Gauriac de 1918 à 1925 Le mandat de Philippe TILHET

◀ Philippe TILHET participa au Conseil municipal une trentaine d'années. Photographie transmise son petit-fils Daniel TILHET.

Exemples de décisions prises par le conseil municipal durant le mandat de Philippe TILHET

Concernant le monument aux morts de Gauriac

- 15 décembre 1918 : élever un monument aux *Enfants de la Commune* « *Morts pour la France* » pendant le Grande Guerre.
- 9 octobre 1921 : décision prise d'élever ce monument à l'entrée de l'allée de la Mairie (lieu correspondant de nos jours à l'entrée de l'école).
- 5 novembre 1922 : décision prise de remettre la somme de 4 000 F au Comité pour l'érection d'un monument aux enfants de Gauriac « *Morts pour la France* ».
- 8 novembre 1925 : M. GRIMARD, Chevalier de la Légion d'honneur, Président dudit Comité, remet à la Commune le monument commémoratif.

Concernant l'action sociale

- 9 octobre 1921 : décision d'allouer une prime de naissance de 300 F à partir du quatrième enfant aux familles gauriacaises

Homme respecté, la presse rendit hommage à Philippe TILHET lors de ses funérailles. ▶

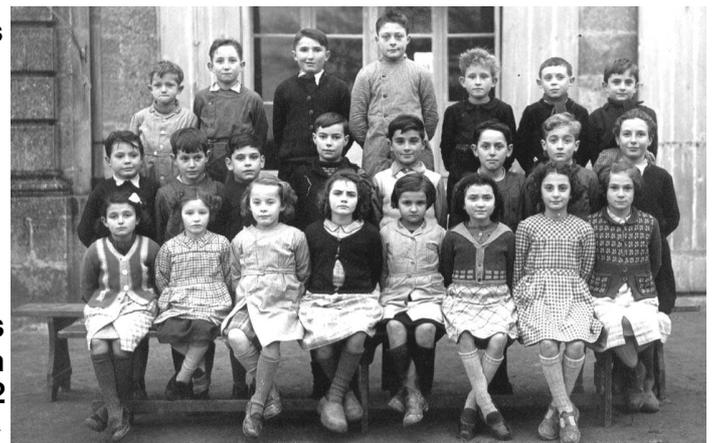


Peut-être vous reconnaissez-vous ?



Les élèves de l'école de Gauriac en 1949...

... et les mêmes en 1952



Documents anciens

De temps en temps une photo de classe parvient à la rédaction du journal. Il serait intéressant de constituer une collection de ces photos en indiquant le nom des écoliers,

des écolières, des enseignants et des agents ... Si vous vous reconnaissez faites-vous connaître à la rédaction du journal, peut-être pourrions-nous identifier tout le monde.

Si vous disposez de documentations et d'informations anciennes,

n'hésitez pas à nous les faire parvenir, cela nous intéresse ! Nous pourrions ainsi compléter les archives municipales et les rendre publiques via le site Internet...

Sandrine NUEL